

**Titre :**

« Green Dock » : sur le port de Gennevilliers, un projet d'entrepôt géant menace l'environnement

**Auteur :**

Antoine Gaudin

**Article :**

30 mètres de haut jusqu'au toit, avec l'ajout d'éléments de structure qui porteront sa hauteur à 35 mètres, soit l'équivalent d'un immeuble de 11 étages ; 600 mètres de long, dont 400 en bordure immédiate de la zone naturelle d'intérêt écologique classée Natura 2000 de l'Île-St-Denis, abritant des espèces d'oiseaux protégées (Grands Cormorans, Martins-Pêcheurs d'Europe). Tel est le projet de plateforme multimodale que la société australienne Goodman projette de bâtir le long de la Seine, avec un impact direct et massif sur les espaces naturels des communes environnantes. Imaginez deux Stade de France posés côte à côte en bordure de Seine, et vous aurez une idée de sa trace dans le paysage.

Opportunément baptisé « *Green Dock* » pour surfer sur la vague du capitalisme vert, le bâtiment offrirait aux entreprises 90.000 m<sup>2</sup> de surface utile, et viendrait s'ajouter à l'exceptionnelle concentration d'entrepôts (120 de plus de 5.000 m<sup>2</sup>) existant déjà dans le nord de Paris. Entrepôt du dernier kilomètre promis à un intense coefficient de rotation, il concentrerait, selon les déclarations de ses promoteurs, une activité industrielle quatre fois plus dense que les autres sites de ce type. Cela promet un incessant passage de camions et de péniches autour de son ponton, avec en conséquence un incessant afflux de poids-lourds (plusieurs milliers en plus chaque jour) sur les axes routiers environnants, déjà surchargés et surpollués.

Jusqu'à présent, les responsables du projet ont joué la carte de l'opacité et du passage en force : aucune information n'a été communiquée aux habitants des communes environnantes ; aucune concertation n'a été mise en place avec les responsables politiques locaux, alors même que la concrétisation de « *Green Dock* » empêcherait la réalisation de projets antérieurs portés par certaines communes (comme celui d'un site de baignade et de loisirs nautiques sur le petit bras de Seine côté Île-St-Denis, ou le classement en zone naturelle des berges nord d'Epina-sur-Seine et d'Argenteuil) ; aucune étude d'impact environnemental n'a été menée, alors même que le permis de construire devrait être déposé dans les prochains mois.

Amenés à s'expliquer devant une assemblée de riverains et d'élus politiques et associatifs lors d'une réunion publique tenue le 16 février (à l'initiative de la mairie d'Epina-sur-Seine et de l'association Protection Berges de Seine), les promoteurs de « *Green Dock* » n'ont apporté aucune réponse précise aux nombreuses interrogations (pollution environnementale, horaires d'activité, impact sur la biodiversité) suscitées par leur projet. Questionné sur la contradiction entre ce dernier et le SODD du port de Gennevilliers, qui prévoit que les berges de Seine soient préservées des activités industrielles les plus massives et les plus nuisibles, le directeur du port Jean Plateau a répondu : « Nous ne considérons pas ce projet comme potentiellement nuisible. » On se demande à partir de quel degré de gigantisme et d'impact sur la biodiversité un bâtiment industriel doit être ainsi qualifié...

